

**Commission Consultative des Services Publics Locaux
(C.C.S.P.L.)**

<p>COMPTE RENDU SEANCE du 23 OCTOBRE 2019</p>
--

Membres convoqués

Membres du Conseil Municipal :

➤ Monsieur le Maire	présent
➤ Monsieur DIAZ	présent
➤ Monsieur DORVILLE	présent
➤ Monsieur MIOT	présent
➤ Madame PONCHET	présente
➤ Monsieur FOSSE	absent
➤ Madame POULAIN	absente
➤ Monsieur SUZO	présent

Membres représentant les associations « Représentatives » :

➤ Madame RUPAR	AFOC	présente
➤ Monsieur CLEMENT	APBPL	présent
➤ Madame BRESSIER	ACBP	présente
➤ Madame HUGUET	OT	absente
➤ Madame TRANCHAND	ACBV	absente
➤ Madame MARTIGNY	Club entreprise	absente

Services Municipaux :

➤ Monsieur GIRARD	Directeur Général des Services
➤ Mme LARCHE	Directrice des Finances
➤ Madame GENTILE	Responsable Affaires économiques/Transport
➤ Monsieur ULIANA	Directeur BISC'AVENTURE
➤ Monsieur BROUSSAL	Responsable Voirie

M. le Maire ouvre la séance de la commission.

Les rapports annuels étudiés sont ceux de l'activité enregistrée en 2018.

BILANS EXERCICE 2018

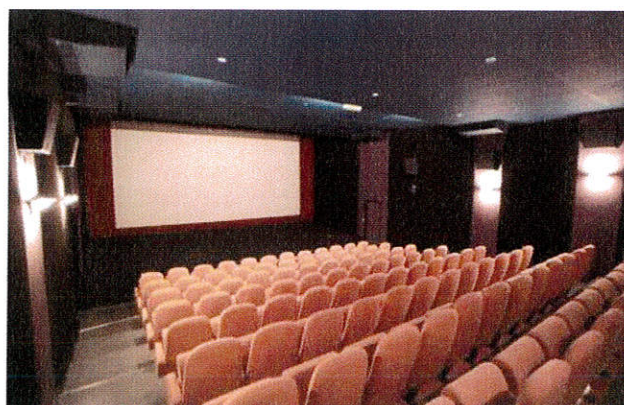
A. DSP Cinéma Le Renoir



Résiliation de la DSP au 31 mars 2018 -> les résultats de l'exercice 2018 (01 janvier au 31 mars) ont été présentés à la CCSPL du 11 octobre 2018.

Depuis le 01 avril 2018, la SAS l'écran des pins bénéficie d'un bail à construction (25 ans) qui a permis la réalisation de l'opération d'extension et de rénovation du cinéma.

Pour rappel cet établissement privé comporte 4 salles et environ 550 places.



B. Exploitation des jeux de hasard – Casino de l'Océan – groupe COGIT :



Les données produites par le délégataire dans son rapport 2018 (exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018) sont les suivantes :

- Stabilisation des produits des jeux : 1.9 M€ (produits bruts + 0% / produits nets + 0.6%)
- Stabilisation des prélèvements (prélèvement Etat 545 090€ + 1.75% / prélèvement commune : 89 088€ + 0%)
- Prépondérance de l'activité des machines à sous
- stabilisation du chiffre d'affaires à environ 1.6million d'euros – résultat 2018 : 24 628€

La DSP a été renouvelée en 2015 avec échéance au 31/10/2020.



AVIS FAVORABLE

C. Eclairage public – contrat SYDEC :

Il est rappelé que la délégation concerne la totalité de la compétence à savoir les investissements et l'entretien du réseau d'éclairage public.

Participation financière annuelles de la ville au titre de la maintenance : 94 579€ (79 950€ d'abonnements concernant 5330 foyers et 14 629€ de fournitures)

45 affaires ont été soldées en 2018 pour un montant de 273 540€ de part communale.
50 affaires ont été engagées en 2018 pour un montant de 78 020€ de part communale.



AVIS FAVORABLE

D. Assainissement Collectif (DSP SAUR) :

Cette DSP de 12 ans (01/01/2011 au 31/12/2022) comprend les missions suivantes : entretien et exploitation des réseaux et des stations d'épuration, gestion des boues, auto surveillance des rejets et gestion des abonnés.

- 11 498 abonnés pour 14 594 habitants desservis
- Exploitant : SAUR Propriétaire : VILLE DE BISCARROSSE
- 215 km de réseau
- 1 041 843 m³ facturés
- 1 567 356 m³ traités
- 100% d'analyses conformes
- Prix 2019 pour 120 mcube : 307.63€ (+ 1.2% par rapport à 2017)



Les travaux de la ville en 2018 pour la réhabilitation des réseaux ont concernés environ 2 km.

AVIS FAVORABLE

E. Assainissement non collectif (SYDEC)

Mission : contrôle technique des installations

- 32 280 installations d'assainissement individuel sur le territoire des Landes pour desservir 76 950 habitants.
- 182 communes adhérentes
- 527 contrôles de conception/réalisation -> 99% d'installations conformes
- 2 257 contrôles périodiques de bon fonctionnement -> 89% sans nuisances
- 720 contrôles pour vente -> 24% d'installations conformes

LES PANORAMAS FINANCIERS



Les prix des contrôles
pour les installations
≤ 20 EH



Contrôle de bon
fonctionnement
70 €HT tous les 10 ans



Contrôle de conception/
réalisation
300 €HT



Contrôle dans le cadre
d'une vente immobilière
200 €HT

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT RAPPORT 2018 67

AVIS FAVORABLE

F. Gestion des aires de camping-cars (DSP SAS LEOPARK) :



Les données transmises par le délégataire dans son rapport 2018 sont les suivantes :

- L'activité se stabilise depuis deux ans un peu au-dessus de 24 000 nuitées
- Le chiffre d'affaire 2018 s'élève à la somme de 249 677€ en progression de 2% et la redevance pour la commune est de 111 161€ (+ 4%)
- Le résultat d'exploitation est négatif : - 17 455€
- L'aire du Vivier reste largement majoritaire en termes de fréquentation (60%)

A compter du 01 janvier 2019, cette DSP a été attribué à la société CAMPEOLES



AVIS FAVORABLE

G. Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) de transport en commun de voyageurs (SPL TRANSLANDES) :



Le bilan d'activité 2018 produit par le délégataire est le suivant :

BISCABUS ETE (23 juin au 09 septembre)

- Total voyages 2018 24 554 soit 311 voyages journaliers
- Nouveautés 2018 : rotation directe bourg-plage et création d'un nouvel arrêt « Laouadie »
- Le mois d'août représente 11 749 voyages dont 2066 direct bourg-plage
- Le trajet vers la Plage est le plus utilisé 53% des voyages
- Les mardis et jeudi sont les jours les plus fréquentés

BISCABUS A LA DEMANDE (01 janvier au 22 juin et 10 septembre au 31 décembre 2018)

- Total voyages 2018 3 780 (+ 17% / 2017)
- Mois le plus fréquenté : juin 22% de la fréquentation totale
- Distance parcourue 33 744 km
- 63% des voyageurs utilisent la formule depuis moins d'un an

NAVETTES PERISCOLAIRES

- 576 navettes obligatoires (cycle piscine et cycle voile)
- 100 navettes à la demande pour sorties spécifiques (cinéma, bibliothèque, stade)
- 108 navettes centres de loisirs

Le contrat d'obligation de service public a été renouvelé au 01 juillet 2018 pour une durée de 7 ans

M. le Maire informe de la récente ouverture de la ligne de Bus 14 et des améliorations 2020 apportées au Bisca Bus.

AVIS FAVORABLE

H. BISC'AVENTURE : régie avec autonomie financière :



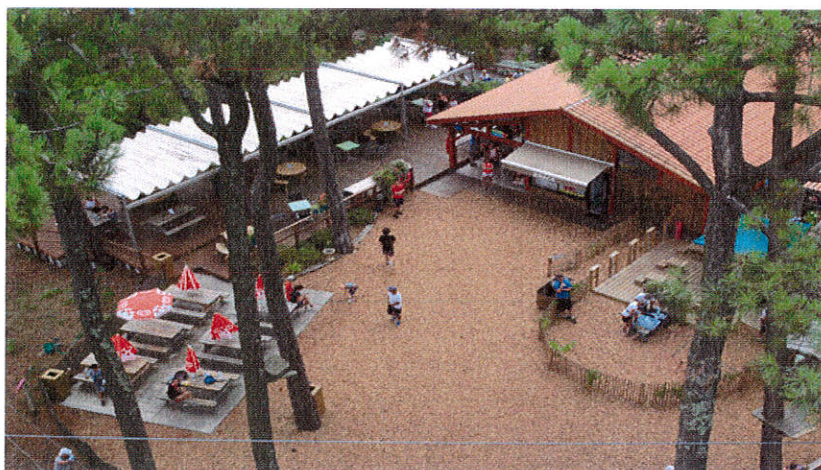
Activité 2017 : 26 325 entrées - 3.3% par rapport à la moyenne annuelle

Situation financière fin 2018 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 571 225,08	G 596 883,49	G-A 25 658,41
	Section d'investissement	B 242 995,19	H 46 273,16	H-B -196 722,03

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	379 507,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	23 315,38 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 571 225,08	= G+I+K 976 390,58	405 165,50
	Section d'investissement	= B+D+F 242 995,19	= H+J+L 69 588,54	-173 406,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 814 220,27	= G+H+I+J+K+L 1 045 979,12	231 758,85



M. ULIANA, directeur, informe des projets 2020 notamment des manifestations envisagées pour l'anniversaire des 20 ans su Parc.

AVIS FAVORABLE

I. Service des Eaux (VEOLIA) : information



Le suivi et le contrôle du service des eaux sont de la compétence et de la responsabilité du SIAEP -> délégation à Véolia.

- Augmentation en 2018 du nombre d'abonnements : + 2.16% soit 21 114 abonnements
- Part de Biscarrosse : 57% soit 11 946 abonnements
- stabilisation du volume d'eau mis en distribution : 2 787 083 m³
- Consommation moyenne par abonnement domestique : 106 m³
- Linéaire du réseau : 610 km
- Prix 2019 pour 120 m³ : 262.11€

Loi du 03 août 2018 : transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité au 01 janvier 2026.

DSP CASINO

Comme indiqué lors de l'examen du rapport d'activités, le renouvellement doit intervenir fin 2020. La procédure étant particulièrement longue, l'avis de la CCSPL est requis dès cette réunion.

M. le Maire rappelle les différents modes de gestion tout en précisant que la gestion du service public de casino doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de concession comprenant trois activités : les jeux, la restauration et l'animation.

Cette concession prévue pour une durée de 5 ans à compter du 01/11/2020, sera réalisée dans un bâtiment privé donné à bail commercial par le propriétaire au délégataire choisi. Le bail commercial et la concession auront les mêmes dates de départ afin de respecter l'égalité de traitement des candidats.

La rémunération de la collectivité est proposée sur des bases identiques à la DSP actuelle et dont les pourcentages restent à négocier. Une redevance de contrôle de 5000€ par an est instituée.

M. le Maire termine la présentation en indiquant le calendrier global :

- * délibération du conseil municipal validant le principe de la délégation par voie de concession
- * publicité
- * examen des offres
- * négociation
- * validation du choix (conseil municipal) et signature du contrat (M. le Maire)

AVIS FAVORABLE

Le 28 octobre 2019

JL GIRARD DGS

